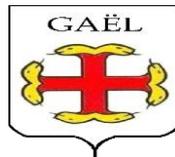


**SAINT-MÉEN-LE-GRAND**



# Règlement intérieur de l'accueil de loisirs les Dauphins

1 ter Rue Maurice  
35290 SAINT MÉEN LE GRAND  
06 08 94 86 28  
[Alsh-dauphins@stmeen.fr](mailto:Alsh-dauphins@stmeen.fr)

Organisateur :  
Mairie de Saint Méen le Grand  
Place de la Mairie  
35290 SAINT MÉEN LE GRAND  
02 99 09 60 61

Communes partenaires :  
-Saint Onen la Chapelle  
-Le Crouais  
-Gaël



## PRÉAMBULE :

Le présent règlement intérieur est établi afin d'accueillir au mieux votre enfant.

L'accueil de loisirs est en gestion municipale depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021. C'est un lieu d'accueil, de sociabilisation et d'éveil pour les enfants âgés de 3 à 12 ans révolus, en dehors du temps scolaire. Il est déclaré auprès de la SDJES (Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport) d'Ille et Vilaine. L'accueil de loisirs met en œuvre le projet éducatif du territoire, élaboré par l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Il obéit au règlement suivant :

### I. L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT :

Votre enfant est accueilli par une équipe d'animation composée de personnels qualifiés au sens de la réglementation en vigueur relative aux ACM (Accueil Collectif de Mineurs).

L'équipe d'animation est constituée :

- d'un directeur
- d'un directeur adjoint
- d'animateurs : 1 adulte pour 8 enfants maximum âgés de moins de 6 ans ; 1 adulte pour 12 enfants maximum âgés de plus de 6 ans
- d'un assistant sanitaire désigné par le directeur s'il n'en assure pas les fonctions
- de personnel technique pour l'entretien

La structure est également un lieu de formation, à ce titre, des stagiaires sont régulièrement accueillis dans le cadre de leur cursus en lien avec les domaines du loisir éducatif et de l'animation socioculturelle, dans le cadre réglementaire des ACM.

Un effort constant sur l'accueil est réalisé afin que la prise en charge de l'enfant soit la plus constructive qui soit. En outre, les familles sont accueillies du mieux possible. Pour cela la direction se tient à disposition afin de répondre à toutes questions.

### II. OUVERTURES :

L'accueil est ouvert les mercredis et les vacances scolaires avec 1 semaine de fermeture aux vacances de Noël.

### III. FORMULES D'ACCUEIL :

- Journée avec repas
- Demie journée avec repas
- Demie journée sans repas

### IV. HORAIRES :

Accueil de loisirs de 9h à 17h  
Garderie du matin de 7h15 à 9h  
Garderie du soir de 17h à 19h

Horaires d'arrivées et de départs :

Le matin de 7h15 à 9h  
Le midi de 11h30 à 11h45  
L'après-midi de 13h15 à 13h30  
Le soir de 17h à 19h

## V. MODALITÉS D'INSCRIPTIONS :

### -Le dossier d'inscription :

Pour inscrire un enfant, les parents (ou un responsable légal) doivent remplir chaque année un dossier d'inscription comprenant :

- La fiche de renseignements, précisant les coordonnées de l'enfant, de son responsable, des personnes habilitées à venir chercher l'enfant, du mode de facturation.
- Les autorisations parentales, avec le cas échéant l'autorisation médicale à la pratique de certaines activités
- La fiche sanitaire de liaison, qui atteste que l'enfant est à jour de ses vaccinations, mentionne d'éventuelles allergies et autorise l'équipe pédagogique à prendre les mesures nécessaires selon l'état de santé de l'enfant

### -Dates et délai d'inscription :

L'inscription est obligatoire. Toute inscription effectuée dans les périodes d'inscription seront prises en compte. Dès que l'effectif est atteint une liste d'attente est mise en place. En fonction des places qui se libèrent, les familles seront rappelées par la direction. En dehors de ces périodes, vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant en fonction des places disponibles.

### **-Délai d'annulation :**

**Prévenir au moins 2 jours à l'avance en cas d'absence, si l'annulation se fait hors délais une facturation sera faite.**

**Si annulation pour maladie, un certificat médical sera demandé ou tout autres justificatifs.**

## VI. FONCTIONNEMENT :

### -L'arrivée et le départ des enfants :

Les parents (ou le responsable) doivent accompagner leur(s) enfant(s) auprès de l'animateur chargé de l'accueil. Le soir, ils doivent venir chercher leur(s) enfant(s) auprès de l'animateur chargé de l'accueil.

Les enfants ne partiront qu'accompagnés par leurs parents ou par une personne désignée sur la fiche d'inscription. **Toute autre personne doit fournir une autorisation écrite signée du responsable légal et une pièce d'identité.** L'équipe d'animation est responsable de l'enfant lorsqu'il est dans les locaux et tout au long de la vie de l'accueil, dans les horaires de l'accueil, spécifiées à l'onglet horaires de ce présent règlement.

Les enfants doivent être munis de vêtements adaptés à l'activité et à la météo, les objets de valeur sont à proscrire.

Les repas sont pris au restaurant scolaire municipal, le goûter est fourni par l'accueil.

## VII. TARIFS ET FACTURATIONS :

La délibération n°2021/35-2 du conseil municipal du 26 Avril 2021 a fixé les tarifs comme suit :

TARIFS à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2021-MERCREDIS Accueil Collectif de Mineurs –service accueil de loisirs espace « Les Dauphins » Avec les tranches de quotient familial mensualisé (QFM)					
Tranches	Tranches de quotient familial mensualisé (QFM)	Tarif Mévennais et communes partenaires Journée complète MERCREDI	Tarif Non Mévennais Journée complète MERCREDI	Tarif Mévennais et communes partenaires ½ Journée MERCREDI	Tarif Non Mévennais ½ Journée MERCREDI
A	Inférieur à 579 €	5,73 €	15,73 €	4,30 €	11,80 €
B	Supérieur ou égal à 579 € et inférieur à 750€	6,73 €	16,73 €	5,05 €	12,55 €
C	Supérieur ou égal à 751 € et inférieur à 1000 €	7,05 €	17,05 €	5,29 €	12,79 €
D	Supérieur ou égal à 1001 € et inférieur à 1500 €	9,80 €	19,80 €	7,35 €	14,85 €
E	Supérieur à 1500 €	10,98 €	20,98 €	8,23 €	15,73 €
F	Hors CAF	15,38 €	25,38 €	12,63 €	20,23 €

TARIFS à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2021-VACANCES SCOLAIRES Accueil Collectif de Mineurs –service accueil de loisirs espace « Les Dauphins » Avec les tranches de quotient familial mensualisé (QFM)					
Tranches	Tranches de quotient familial mensualisé (QFM)	Tarif Mévennais et communes partenaires Journée complète Vacances scolaires	Tarif Non Mévennais Journée complète Vacances scolaires	Tarif Mévennais et communes partenaires ½ Journée Vacances scolaires	Tarif Non Mévennais ½ Journée Vacances scolaires
A	Inférieur à 579 €	5,73 €	15,73 €	4,30 €	11,80 €
B	Supérieur ou égal à 579 € et inférieur à 750€	6,73 €	16,73 €	5,05 €	12,55 €
C	Supérieur ou égal à 751 € et inférieur à 1000 €	7,05 €	17,05 €	5,29 €	12,79 €
D	Supérieur ou égal à 1001 € et inférieur à 1500 €	9,80 €	19,80 €	7,35 €	14,85 €
E	Supérieur à 1500 €	10,98 €	20,98 €	8,23 €	15,73 €
F	Hors CAF	15,38 €	25,38 €	12,63 €	20,23 €

Le tarif du repas est fixé à 3,50 € au sein du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 applicable les mercredis et les vacances scolaires à ajouter au prix de la journée ou de la ½ journée détaillée ci-dessus.

Les tarifs du service de garderie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 applicables les mercredis et les vacances scolaires à ajouter au prix de la journée ou de la ½ journée, détaillés ci-dessous :

GARDERIES	TARIF PAR ENFANT ET PAR JOUR
Matin de 7h15 à 9h	1,00 €
Soir de 17h à 18h	1,00 €
Soir de 18h à 19h	1,00 €

La facturation aux familles est établie mensuellement par courrier.

## VIII. RESPECT DES RÈGLES DE VIE EN COLLECTIVITÉ :

Les parents seront informés de tout manque de respect, acte de violence, ou refus de se conformer aux règles indiquées par l'équipe pédagogique de la part de leur enfant. En fonction de la gravité des faits, l'équipe d'encadrement ou l'organisateur prendra des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'accueil de loisirs, sans remboursement.

## IX. SANTÉ :

L'enfant ne peut être accueilli s'il est malade. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction doivent être respectés et les parents doivent fournir un certificat de non contagion au retour de l'enfant.

En cas d'allergie ou de problème de santé, la direction doit être informée et mettra tout en œuvre pour favoriser l'accueil de l'enfant. **En cas de régime alimentaire particulier, le signaler sur la fiche sanitaire dans le dossier d'inscription. (sans poissons, sans porc etc....)**

En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu d'accueil, l'équipe pédagogique prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent être contactés ou ne sont pas joignables, la direction appelle le 15 (SAMU) qui donnera la marche à suivre. Si l'enfant doit être évacué et que les parents ne sont pas arrivés, la direction accompagne l'enfant.

Pour les blessures légères l'équipe d'animation fera les soins nécessaires (désinfection, pansement ...).

**L'équipe pédagogique est autorisée à administrer un traitement médical à l'enfant, uniquement sur présentation d'une ordonnance.**

## X. COMMUNICATION :

Le projet éducatif et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs sont tenus à disposition des parents. L'équipe pédagogique se tient à disposition des familles pour toutes informations sur les journées passées ou à venir. La direction est disponible à tout moment.

Les programmes d'animations sont disponibles sur le site et sur la page Facebook de la commune.

## XI. RECOMMANDATION ET INFORMATIONS UTILES :

Il est préconisé d'habiller les enfants avec des vêtements simples, de saison et peu fragiles. **Tous les enfants doivent être munis d'un sac à dos avec un change, une gourde, une casquette.**

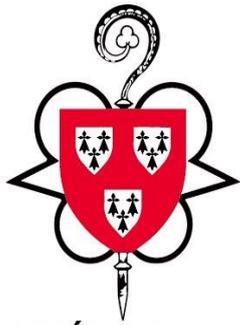
Les objets précieux sont à proscrire, l'équipe pédagogique et l'organisateur déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

La direction se tient à votre disposition pour toutes questions ou renseignements sur l'accueil.

## XII. CONCLUSION :

La direction, l'équipe d'animation dans son ensemble sont chargés de veiller à la stricte application du règlement intérieur.

Chaque usager s'engage à respecter le présent règlement intérieur qui prend effet dès l'inscription de l'enfant.



**SAINT-MÉEN-LE-GRAND**

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur,....., avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs « Les Dauphins ».

Le ...../...../.....

A.....

Signature du ou des représentants légaux :